

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le vendredi 19 septembre 2025, à 18 h, à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de madame la Mairesse Carole Robert.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice et Maureen McEvoy et ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

Madame la Mairesse Carole Robert constant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 17 septembre 2025

Madame la Mairesse, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,	Carole Robert Joanne Mayer, Maureen Rice et Maureen McEvoy Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert
---	--

AVIS DE CONVOCATION vous est par la présente donné par la soussignée, Myrian Nadon, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal le 19 septembre 2025 convoquée par la Directrice générale, au cours de laquelle le Conseil considèrera les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 septembre 2025
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Réception de l'avis de convocation
- 4. Pour autoriser la présentation d'une demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement – Sécurisation – Chemin McDonald
- 5. Fermeture et levée de la séance extraordinaire du 19 septembre 2025

Lors de cette séance extraordinaire, qui sera tenue le vendredi 19 septembre 2025 à 18h00 à la salle Héritage, au 4C chemin d'Amour, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

FAIT à Low ce 17^e jour du mois de septembre 2025.

Myrian Nadon
Directrice générale et Greffière-trésorière

2025-09-155 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
19 SEPTEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY

2025-09-155 PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2025-09-156 POUR AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION –
CHEMIN MCDONALD

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, la Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité, madame Myrian Nadon, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier

PROPOSÉ ET APPUYÉ UNANIMEMENT

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur l'approbation du bureau de la Direction générale, la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-09-157 POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SÉANCE

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 18 h 14.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption
de cette résolution est unanime.

Adoptée.

Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière

Carole Robert
Mairesse